

DECISION DU
29/08/2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° E18000142 /31

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

MAIRIE - EAUNES

30 AOUT 2018

COURRIER "ARRIVÉE"

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 08/08/2018, la lettre par laquelle M. le Maire de la Commune d'Éaunes demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la révision n° 3 du plan local d'urbanisme de la commune d'Éaunes ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2018 ;

Vu la délégation du 25 juin 2018 du président du tribunal administratif de Toulouse ;

DECIDE

002691

ARTICLE 1 : Madame Chantal ELTZNER est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la Commune d'Éaunes et à Madame Chantal ELTZNER.

Fait à Toulouse, le 29/08/2018

Le magistrat délégué,



Amandine DURAND